

Organisation et réglementation des transports internationaux

ECTS : 3

Description du contenu de l'enseignement :

Le cours se compose de deux grandes parties : une partie introductive, comprenant l'organisation judiciaire, puis les grands principes généraux du droit, suivie d'une deuxième partie, relative au droit de la supply chain.

La première partie détaille l'organisation des tribunaux et décrit des différents systèmes de droit, droit civil et droit de common law notamment. Cette première partie présente les principes de droit des contrats, notamment le droit des obligations, et le ceux liés à la responsabilité, les dommages, leur indemnisation.

La seconde partie traite des principes du droit du transport international, maritime et aérien notamment, et aboutit aux aspects juridiques de la logistique et de la commission de transport. Elle aborde les éléments suivants :

- Contrats internationaux, axé sur le transport.
- Clauses des contrats logistiques : durée, objet, stocks, personnel, tarifs, délais, responsabilité, réversibilité, résiliation, etc..
- Aspects internationaux du droit des contrats, en comparant les esprits des rédacteurs de droit anglais et ceux de droit latin.
- Aspects juridiques liés aux prestations de 4PL, comparés aux 3 PL.

Le cours se termine avec une demi-journée de cas pratique.

Compétence à acquérir :

Connaître les principes du droit du transport international

Comprendre les aspects juridiques de la logistique et de la commission de transport

Mode de contrôle des connaissances :

Exposés et/ou étude de cas

Document susceptible de mise à jour - 30/05/2026

Université Paris Dauphine - PSL - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 PARIS Cedex 16